

Question écrite (25/05/2022)

Accès aux sites internet du service public pour les Français résidant en Chine

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'accès aux sites internet du service public pour les Français résidant en Chine. En effet, certains sites administratifs (Impôts, Assurance Retraite, Accueil Particulier) sont parfois inaccessibles en raison du "Grand Firewall". Ce pare-feu mis en place par les autorités locales vise à restreindre l'accès à des sites, jugés sensibles. Ainsi, si les sites internet du service public français ainsi que ceux liés aux caisses de retraites ne font pas partie de la liste des sites bloqués, ils peuvent dans certaines villes être temporairement indisponibles, freinant voire empêchant les démarches administratives. Il souhaiterait savoir si des échanges ont lieu entre les autorités françaises et chinoises pour exclure complètement les sites administratifs français des sites web dont le contenu est filtré.